

Politique Environnementale

ALPI a conscience que le succès durable de l'entreprise, en adéquation avec l'évolution de la société, passe par le respect des besoins de la communauté et de l'environnement dans lequel elle exerce son activité. Parallèlement aux objectifs économiques et qualitatifs, la durabilité devient donc une pratique qui appréhende les enjeux sociaux et environnementaux comme des éléments contribuant à part entière à la chaîne de valeur.

Fabriquant depuis toujours ses produits à Modigliana (dans la province de Forlì-Cesena en Italie) dans un contexte social et environnemental traditionnellement favorable au développement durable de la production de bois recomposé, ALPI diffuse dans le monde entier le design et l'excellence esthétique de même que ses valeurs d'attachement au territoire ainsi que de respect et de protection de l'environnement.

À partir des forêts et des cultures (principalement situées au Cameroun), ALPI s'engage à préserver l'environnement contre toute forme de dégradation non seulement en identifiant les risques de ses processus et en atténuant leurs impacts - réels ou potentiels - mais aussi en tenant compte des risques liés à la manutention des matières premières et des produits finis ainsi qu'aux déplacements domicile-travail de son personnel. Cet engagement qui commence par la gestion responsable de ses concessions forestières dans le bassin du Congo - zone où pousse l'ayous, la principale matière première de ses produits - se poursuit tout au long de la chaîne d'approvisionnement et de production jusqu'à Modigliana où les eaux du torrent Marzeno utilisées pour la fabrication font l'objet d'un traitement d'épuration avant de retourner complètement purifiées dans l'environnement.

En adéquation avec son analyse du contexte périodiquement révisée, l'entreprise s'engage en particulier à :

- protéger l'environnement et à prévenir toutes les formes de pollution
- se conformer à la législation et à la réglementation environnementale applicable (aussi bien au niveau local que national) et, plus particulièrement, aux dispositions de l'Autorisation unique environnementale délivrée par la municipalité de Modigliana ainsi qu'aux autres obligations prises concernant les enjeux environnementaux, notamment le règlement EMAS (système de management et d'audit environnemental), la politique d'adhésion au FSC® (FSC-Coo4666) et la norme IWAY 6.0
- respecter toutes les réglementations en matière de contrôle, de traçabilité et de légalité de l'origine des matériaux issus du bois
- faire preuve de la plus grande transparence en matière écologique et sociale en misant en permanence sur l'excellence en ce qui concerne l'utilisation des ressources naturelles
- utiliser du bois d'origine certifiée afin de garantir une gestion durable des forêts et adopter des règles d'exploitation à faible impact
- épauler les entreprises du groupe ALPI au Cameroun afin qu'elles opèrent dans le respect le plus total des exigences requises par la certification FSC® 100% dans leurs concessions forestières
- rechercher et appliquer les meilleures technologies disponibles en matière de réduction des émissions, des déchets et de la consommation d'eau et d'énergie
- améliorer en permanence son système de management environnemental afin d'augmenter sa performance environnementale en termes d'empreinte carbone et d'impact tout au long du cycle de vie de ses produits
- adhérer à la « Comunità Energetica Rinnovabile » que la municipalité de Modigliana est en train d'établir et fournir ses données et ses disponibilités quant à la consommation et aux surfaces disponibles pour l'installation de systèmes photovoltaïques

- inciter ses fournisseurs de biens et de services à améliorer leur performance environnementale et suivre leurs résultats
- établir annuellement un rapport de développement durable

Le modèle de système de management environnemental selon UNI EN ISO 14001:2015 représente pour ALPI S.p.A. un outil à même de garantir une gestion systématique de ses responsabilités environnementales pour mieux répondre aux changements des conditions environnementales en accord avec la conjuncture socio-économique tout en contribuant au pilier environnemental de la durabilité. La direction d'ALPI S.p.A. s'engage par conséquent à mettre en œuvre les lignes directrices de cette Politique environnementale qui constitue un cadre de référence pour l'établissement et la révision périodique des objectifs et des jalons en la matière.

« Convaincu que la qualité de vie de chacun est indissociable du respect de l'environnement et des personnes, ALPI confirme son engagement en faveur du développement durable et affirme sa volonté de prôner avec éthique et transparence les valeurs fondatrices de sa philosophie ». (Vittorio Alpi)

Modigliana, le 5 février 2025

Le PDG
Marco Solari

